



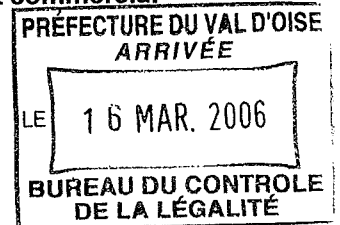
Château de
LA ROCHE-GUYON

E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE GUYON

Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil d'administration

Délibération n° 2006 – 04 du 14 mars 2006



Objet : Prime exceptionnelle pour les agents soumis aux astreintes

L'an deux mille six, le 14 mars 2006 à 9 heures 30, s'est réuni au Conseil général du Val d'Oise, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 28 février 2006

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 12
Nombre de votants : 14

Étaient présents :

Administrateurs

- Président : Raymond Lavaud, Vice-président du Conseil général du Val d'Oise, Président de la commission culture, loisirs, tourisme
- Représentant le Préfet du Val d'Oise : Giselle Lalut Chef de bureau de l'Action Interministérielle
- Représentant de l'État : Christophine Erignac Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île de France
- Représentant du Conseil général du Val d'Oise : Robert Daviot, Vice-président, conseiller général
- Représentant de la commune de La Roche-Guyon : Alain Quenneville, maire
- Représentant du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR du Vexin français : Madame Dominique Herpin-Poulenat

Personnalités qualifiées

- Personnalité désignée par l'État : Jean-Baptiste Bellon, architecte des bâtiments de France
- Personnalité désignée par le Conseil général : Bernard Toublanc, Directeur de la Caisse d'Épargne Île de France Nord - Luc Alain Vervisch, directeur général adjoint du département du Val d'Oise - Jean-Pierre Bady, Conseiller Maître à la cour des Comptes, Président du Conseil national des Parcs et Jardins
- Personnalité désignée par la commune : Gilles Macré, Conseiller municipal de la commune de La Roche-Guyon
- Personnalité désignée par le propriétaire : Madame Yolaine de La Rochefoucauld

Représentant du personnel

- Laure Hermand
- Olivier Lopes

Absents -excusés ayant donné un pouvoir (nombre de pouvoir 2):

- Jean-François de Canchy, Directeur de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île de France
 - Guy-Antoine de La Rochefoucauld, Propriétaire du Château
- Le nombre de votants est donc de 12 présents + 2 pouvoirs= 14 votants

Absents -excusés :

- Christophe Durand, conseiller général
- Jean-Pierre Muller, conseiller général

Étaient également présents

Véronique Flageollet-Casassus, Conseil général du Val d'Oise, Directrice de la Direction l'Action Culturelle
Arielle Fanjas, Conseil général du Val d'Oise, Responsable de la Cellule de Gestion Administrative et Financière de La Direction de l'Action Culturelle
Yves Chevallier, Directeur de l'É.P.C.C. du Château de La Roche Guyon

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU les statuts de l'E.P.C.C.,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le versement d'une prime exceptionnelle pour les agents soumis aux astreintes ; les montants figurants dans le tableau ci-joint :

Agents	Montants
Jean-Marie Bonnet	700,80 €
Hassen Ben Mahmoud	572,20 €
Damien Lebigot	885,80 €
Patrick Legallic	700,80€

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président de l'E.P.C.C.
Raymond LAVAUD

